

DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
LM/FL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

DELIBERATION

OBJET : Briantec - plan d'aménagement

Rapporteur : Joseph FORES

Le plan local d'urbanisme approuvé le 17 mai 2006, prévoit l'urbanisation à moyen terme (zone 1AUb) du secteur de Briantec, soit 11 hectares situés au Sud du centre-ville.

Par délibération en date du 25 mars 2009, le conseil municipal a approuvé le schéma d'organisation de ce secteur.

L'objectif de l'aménagement est de permettre à ce nouveau quartier d'habitat de s'intégrer à l'environnement bâti et naturel existant. Il sera connecté aux différents équipements de la ville par un réseau de cheminements doux. Ce projet intègre une zone humide comme élément paysager de qualité, de près de 1,6 hectare, et reprend la trame bocagère existante.

Il est prévu de réaliser 230 logements, dont 30 % en locatif aidé et 11 % en accession sociale. Les typologies d'habitat se définissent comme suit :

	Habitats collectifs	Lots libres	Maisons de ville	Total
Logement social	66		29	95
Opérateurs privés	73	38	24	135
Total	139	38	53	230

L'opération se décompose en quatre tranches :

Opération 1	Opération 2	Opération 3	Opération 4
14 lots libres 43 maisons de ville 107 appartements soit 164 logements	8 lots libres soit 8 logements	14 lots libres 7 maisons de ville 32 appartements soit 53 logements	2 lots libres 3 maisons de ville soit 5 logements

L'habitat individuel représente 45 % des logements produits et la densité (hors zone humide et espaces verts) est de 30 logements à l'hectare.

Le conseil municipal, après présentation en commission « développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités »,

➤ PREND ACTE des informations ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
L'adjoint délégué,

Joseph FORES